

Construire

ensemble



Dossier

Tornay - Métraiiler

Face à face

Zoom

Création de
constructionromande

Nathalie Reuse

Coordinatrice
de l'ARCC

04 | Dossier

Face à face entre Maurice Tornay et Alain Métrailler

08 | L'invitée

Nathalie Reuse,
coordinatrice de l'ARCC

10 | Chômage hivernal

L'AVE sceptique

12 | Politique

Les prises de position
de l'AVE

13 | Clin d'œil historique

La construction
du bisse de Savièse



14 | Formation

Euroskills 2016 - Les candidats
se sont préparés en Valais

16 | Interview

Urs Burgener - Nouveau
membre du comité de l'AVE

18 | Zoom

Création de constructionromande

20 | Rencontre

Thomas Mathys

21 | Agenda

Le calendrier politique et de l'AVE

22 | Event

L'assemblée générale d'automne
de l'AVE

Impressum

Ce magazine est une publication de l'AVE, Association valaisanne des entrepreneurs.
Conception et graphisme : Boomerang Marketing SA, Sierre
Rédaction : agence dialog, Sion - Traduction : Jörg Abgottspon
Photographie : Olivier Maire - Impression : Ronquoz Graphix SA, Sion



© Olivier Maire

Chers membres, Chers lecteurs,

Les entrepreneurs de la construction luttent au quotidien dans un environnement complexe, de plus en plus difficile à appréhender et rempli d'incertitudes. Cette tendance n'est pas près de s'inverser.

Dans ce contexte, il est à craindre que les entrepreneurs essaient uniquement de maintenir leur navire à flot. Or, il existe une différence fondamentale entre l'entrepreneur et le capitaine d'un navire pris dans le gros temps: ce dernier ne peut guère changer la météo alors que le chef d'entreprise peut essayer, avec ses pairs, d'influer sur les éléments. C'est le rôle des associations patronales. C'est donc le rôle de l'AVE.

Les dossiers qui nous (pré)occupent sont nombreux: chômage hivernal, budget de l'Etat, lutte contre la concurrence déloyale, loi sur les constructions, réforme fiscale RIE III, révision de la loi sur les marchés publics, etc. Leur analyse démontre que l'AVE adopte une attitude proactive: notre intervention veut déclencher un changement nécessaire pour nos entreprises.

Preuves en sont les marchés publics. L'AVE, de concert avec ConstructionValais, demande une révision de la loi cantonale. Une motion a été déposée dans ce sens au Grand Conseil par notre Directeur Serge Métrailler. L'objectif est d'étudier toutes les possibilités de modifications

qui redonneront une marge de manœuvre aux pouvoirs adjudicateurs et enrayeront la spirale infernale de baisse des prix. Une spirale provoquée par le constat que 90% des travaux de construction sont attribués au meilleur marché et non à l'offre économiquement la plus avantageuse (prix/prestations) comme le voudrait la loi. Dans le domaine de la réforme de la fiscalité des entreprises, l'AVE, au travers de ConstructionValais et conjointement avec la CVCI et l'UVAM, a rencontré notre ministre des finances déjà lors de la phase d'élaboration de la réforme. Nous avons exprimé le point de vue de l'économie avant que le projet soit ficelé.

Au niveau de la loi sur les constructions, l'AVE, au travers de ConstructionValais, a aussi été une force de proposition. De nombreuses améliorations ont ainsi été intégrées au projet des services de l'Etat. Ces trois exemples illustrent les deux piliers essentiels de notre action: intervenir le plus à l'amont possible et agir de concert avec les autres acteurs de l'économie qui défendent en grande partie les mêmes intérêts. Seule l'application de ces deux principes permettra à l'AVE d'agir sur les éléments.

Je vous souhaite une excellente lecture et de très belles fêtes de fin d'année.

Alain Métrailler
Président



Les entreprises luttent au quotidien dans un environnement complexe.

Maurice Tornay - Alain Métrailler

Le grand argentier et le président de l'AVE face à face

Au menu : le budget 2017, le chômage hivernal, l'examen des tâches et structures de l'Etat (ETS 2) et la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III). Des sujets pour lesquels l'AVE s'engage activement et recherche un dialogue constructif avec l'Etat.



© Olivier Maire

Alain Métrailler (AM): Nous saluons les investissements record prévus dans le budget 2017. Les budgets sont d'ailleurs souvent très satisfaisants. L'AVE regrette toutefois d'observer que l'Etat n'utilise pas la totalité des montants octroyés par le Parlement pour ses investissements. Cela nous interpelle : disposons-nous réellement des structures et des moyens nous permettant de réaliser les travaux prévus ? Ou avons-nous affaire à un effet d'annonce ?

Maurice Tornay (MT): Pour répondre à votre dernière question, ce n'est clairement pas le cas. En matière de fonctionnement, le budget est une autorisation et non une obligation de dépenser, alors que politiquement, pour les investissements, le budget correspond plus à un objectif fort de les effectuer totalement. Mais on ne maîtrise pas toujours le calendrier. Il y a des ajournements difficilement programmables, des prolongations de délai, des procédures parfois longues et complexes. Pour preuve que nous souhaitons réaliser l'investissement, s'il n'est pas réalisé, il n'a pas besoin d'être budgétisé une nouvelle fois l'année suivante.

AM: Puisque nous parlons du budget, je rebondis sur la problématique du chô-

mage hivernal dans la construction. Une demande récurrente de l'AVE est d'obtenir un maximum de soumissions en automne pour pouvoir entamer certains travaux dès que la météo le permet. Nous en sommes très très loin et nous sentons des blocages liés à des contraintes de planification budgétaire. Ne peut-on pas trouver des solutions ?



Au final, notre attractivité fiscale devrait être comparable à celle de nos voisins.

Maurice Tornay

MT: La planification des soumissions est un souci que nous avons. Votre demande est un idéal que nous essayons d'atteindre. Mais institutionnellement, aucun gouvernement ne peut engager de moyens sans avoir un crédit budgétaire alloué par le Parlement.



N'aurait-il pas été judicieux de saisir l'occasion d'ETS 2 pour moderniser la fonction publique afin qu'elle atteigne l'efficacité économique ?

Alain Métrailler

AM: Et nous ne le demandons pas. Il est cependant possible de concilier les choses. Les appels d'offres peuvent sortir avant l'approbation du budget, et les adjudications tomber au lendemain du vote dudit budget. Pour les chantiers importants, on peut également envisager des adjudications octroyées sous condition avant le vote du budget.

MT: Une adjudication sous condition est un chemin envisageable. Mais si nous mettons en route une soumission et que nous tardons à réaliser les travaux, il est certain que nous subissons des pressions soit de l'adjudicataire, du maître d'ouvrage, voire de la commune concernée. Cela crée quelques difficultés, mais n'empêche pas de chercher des solutions.

AM: Je me réjouis de l'entendre. Parlons maintenant du budget de l'entretien des routes. L'AVE salue le fait que les investissements y relatifs augmentent à nouveau. Malgré tout, selon vos services, il faudrait allouer 50 millions de francs par an pour simplement maintenir l'état des routes. Or l'Etat y a affecté annuellement environ 36 millions par an depuis 2011, à l'exception de l'an passé où ce montant a été ramené à 11 millions. Le budget 2017 prévoit lui 24 millions, soit seulement 50% du montant nécessaire, alors que tout le monde constate que l'état des routes est préoccupant.

MT: Le gouvernement a conscience des besoins importants de certains secteurs,

notamment celui de l'entretien des routes. Il met en œuvre une politique de priorisation nécessitant des arbitrages permanents entre les priorités et les moyens.

AM: Nous parlons de moyens, je rebondis donc sur ETS 2 avec un point qui est politiquement d'actualité, à savoir le traitement du personnel de l'Etat. Il nous semble que le potentiel d'économie y relatif n'a pas été analysé. Car malgré la conjoncture, les coûts du personnel continuent d'augmenter.

MT: Dans le cadre d'ETS 2, nous avons notamment demandé à l'institut BAKBASSEL de mettre le focus sur les structures



© Olivier Maire



Nous devons à nos enfants des projets novateurs et porteurs de croissance. L'EPFL en est un, l'autre est encore à gagner : les Jeux olympiques 2026.

Maurice Tornay

étatiques générant des coûts importants en comparaison intercantonale. Il s'avère qu'en matière de personnel, nous sommes largement en dessous de tous les comparatifs avec 14 % d'EPT de moins par rapport à des cantons similaires. Ce qui apparaît comme dépenses supplémentaires, par exemple le fait de payer aujourd'hui le salaire des enseignants du primaire au lieu de verser une subvention aux communes comme auparavant, n'engendre globalement que le différentiel net. Soyons donc prudents et complets dans l'analyse.

AM: Sans vouloir s'étendre sur des exemples récents, les réflexions de l'économie portent aussi sur la flexibilité et sur la gestion des contrats de travail. N'aurait-il pas été judicieux de saisir



l'occasion d'ETS 2 pour moderniser la fonction publique, dans le sens de plus de flexibilité et de moins d'automatisme dans la gestion du personnel, afin qu'elle atteigne l'efficience économique ?

MT: La recherche de l'efficience à l'Etat se doit d'être permanente. Au niveau des ressources humaines, nous avons promulgué en 2011 une loi sur le personnel ayant une forte connotation de droit privé. Ainsi la relation contractuelle s'est sensiblement orientée vers celle que l'on trouve en entreprise. Nous en ressentons les effets aujourd'hui, même s'ils ne sont pas médiatisés.

AM: En 2017, nous toucherons 53 millions de plus qu'en 2016 au titre de la péréquation financière, soit un total

de 663,3 millions. N'est-ce pas une fausse bonne nouvelle sachant que nous sommes ainsi l'un des cantons suisses les plus dépendants de Berne ?

MT: Nous développons en Valais le même système. Donc, en toute cohérence, je suis un grand défenseur des montants touchés par le canton au titre de la péréquation financière, simplement parce que cette péréquation concrétise la solidarité intercantonale, justifiée en regard des efforts propres de la population valaisanne et de l'Etat.

AM: Comment pourrions-nous toutefois investir cet argent pour être, à terme, moins dépendants ?

MT: Le Valais a déjà apporté plusieurs réponses. La première est flamboyante grâce à un crédit-cadre accepté de 356 millions en faveur de l'EPFL, ce qui nous permettra de soutenir de nouveaux secteurs d'activité à forte valeur ajoutée. Pensons aussi au développement de la fondation The Ark. Le gouvernement vise ainsi une valorisation de toute la chaîne de production dans le canton. Rappelons que tout cela est soutenu par une série de mesures fiscales dont l'amortissement immédiat, très apprécié des industriels comme des PME. Enfin, un pays a besoin de grands projets et ils sont rares. D'où mon engagement pour les Jeux olympiques de 2026 en Valais.

AM: Un tel projet, s'il permet d'investir dans des infrastructures durables pour le canton, aura très certainement le soutien de l'économie. Mais revenons à la fiscalité, qui reste le principal levier à disposition du canton pour stimuler la croissance. Par exemple l'EPFL et les start-up qui gravitent autour d'elle sont et seront à l'avenir créatrices de valeur ajoutée et d'emplois. Quelles mesures pourront favoriser leur implantation durable en Valais, notamment dans le cadre de la RIE III ?

MT: Il est évident que la RIE III sera une opportunité à saisir pour améliorer l'attractivité du canton, notamment à travers un relèvement important des déductions admises sur les dépenses consenties en faveur de la recherche et du développement. Il faudra ajouter une réduction de l'assiette fiscale provenant des brevets et des patentes et finalement baisser le taux d'imposition des bénéficiaires pour rester concurrentiels.

AM: Entendez-vous saisir l'occasion de la RIE III pour atténuer l'écart entre le très bon taux d'imposition, un des meilleurs d'Europe, appliqué aux entreprises qui font moins de 150'000 francs de bénéfices et qui représentent le 95% des entreprises valaisannes et celui, beaucoup moins bon, pour celles ayant des bénéfices au-delà de ce seuil ?

MT: Clairement ! Nous souhaitons d'une part maintenir le taux d'impôt effectif de 12.66% (2^{ème} rang en comparaison intercantonale) pour les entreprises réalisant un bénéfice jusqu'à un montant de 150'000.- francs. Pour les entreprises ayant un bénéfice supérieur, nous proposons une baisse importante, par étapes, sur une durée de trois ans. Un fort soutien à la recherche et au développement est également prévu, puisque les entreprises innovantes issues des Hautes écoles sises en Valais pourront bénéficier d'une exonération fiscale totale durant 5 ans.

En résumé, le Valais propose d'introduire l'ensemble des outils fiscaux définis par la Confédération, à l'exception de l'impôt sur les NID. Ce faisant, nous affirmons que RIE III Valais constitue une forte incitation pour les entreprises à assurer des places de travail et à déclencher des investissements pour la place économique et industrielle valaisanne.

Interview : **Danièle Bovier**

■ «A l'heure où nous mettons sous presse, la proposition de l'Etat du Valais en lien avec la RIE III n'était pas encore connue».



Interview

Nathalie Reuse, coordinatrice de l'ARCC

« Notre rôle : investir le Valais pour lutter contre le travail au noir »

Nathalie Reuse enfilera le 1^{er} janvier 2017 son costume de coordinatrice de l'association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de construction (ARCC). Son défi : organiser une structure susceptible de renforcer efficacement la lutte contre le travail frauduleux. Avec son équipe de 6 inspecteurs, elle compte bien investir le territoire cantonal au plus vite.

Nathalie Reuse, pourquoi vous engagez-vous contre le travail au noir ?

Le travail illégal empêche une concurrence saine et équitable entre les entreprises. Il génère des pertes financières pour les recettes fiscales et les assurances sociales. De plus, il priverait la main-d'œuvre qualifiée. Protéger les employés, éviter le dumping salarial, faire respecter les CCT, favoriser le marché du travail pour le personnel au chômage face à la concurrence illégale, tous ces éléments méritent que l'on s'engage !

Quels sont, selon vous, les points forts de l'ARCC ?

L'ARCC regroupe des représentants des employeurs et des travailleurs du secteur de la construction, cela permet donc un échange d'informations important et offre une vision d'ensemble de la situation. L'ARCC bénéficie aussi d'une bonne dynamique car elle répond aux attentes communes des politiciens, des entrepreneurs et des syndicats.



Quelles actions allez-vous mettre sur pied en priorité ?

En plus de mettre en œuvre cette nouvelle structure, il s'agira d'établir une étroite collaboration avec l'Inspection Cantonale de l'Emploi (ICE). D'emblée, nous marquerons notre présence préventive et dissuasive sur le terrain afin de prévenir les infractions et, au besoin, les annoncer aux autorités compétentes.

La localisation, la collaboration et l'échange d'informations automatique avec une structure étatique, est-ce un atout ou une contrainte ?

C'est clairement un avantage d'avoir un échange d'informations et une proximité avec la structure cantonale (ndlr: l'ARCC et l'ICE partageront des bureaux communs). Nous allons bénéficier de leur base de données et de leur savoir-faire. Nous aurons donc des moyens optimaux pour réaliser les tâches qui sont dévolues à chacun.

Quelle est cette répartition des tâches ?

L'ICE s'occupe plutôt des enquêtes, des interrogatoires et des aspects administratifs. Nous nous occuperons de relever les faits sur le terrain.

Les inspecteurs du travail de l'ARCC auront-ils réellement les moyens d'intervenir ?

Oui, car l'ARCC s'est donné les moyens techniques et organisationnels pour pouvoir réaliser ces contrôles sur les chantiers de construction. Nous serons 7 inspecteurs assermentés aptes à couvrir

l'ensemble du territoire cantonal. Nous serons disponibles et rapidement mobilisables.

Que dites-vous aux entrepreneurs et aux privés qui engagent encore des travailleurs au noir ?

Tout travail mérite un salaire adéquat et une couverture sociale. Les employés doivent être respectés pour les prestations fournies et traités équitablement selon les conditions des CCT. Le risque d'être découvert et dénoncé est important, avec des conséquences en termes de contravention ou allant même jusqu'à l'interdiction d'exercer.

Le fait d'être une femme dans un univers essentiellement masculin, est-ce un atout ou un handicap ?

Cela fait presque 18 ans que je travaille dans un milieu à majorité masculine. Ce qui compte vraiment pour chaque personne c'est son savoir-faire, son savoir-être et son savoir-devenir. Evidemment, une femme doit toujours démontrer plus de compétences qu'un homme, mais nous avons autant d'atouts et de ressources.

Interview: **Danièle Bovier**

Portrait express

Date de naissance: 23 février 1978

Origine: Orsières

Formations:

- CFC employée de commerce
- Brevet fédéral de policière
- Diplôme de cadre de police
- Certification de membre état-major en cas de catastrophe
- Certification de cadre intermédiaire

- Chargée de sécurité AEAI en protection incendie niveau 1
- Brevet fédéral de spécialiste en santé et sécurité au travail

Loisirs: le ski de randonnée, l'escalade, l'alpinisme, la voile et les sports aquatiques. Mais aussi: le cinéma, la lecture, l'écriture, les voyages et la gastronomie.



Chômage hivernal

L'AVE sceptique face au projet pilote du canton et du SECO

© Olivier Maire



En Valais, 42 % des employés licenciés avant l'hiver sont réemployés par le même patron au printemps.

L'hiver dernier, le SECO pointait du doigt le Valais, mauvais élève en termes de chômage hivernal (*voir notre édition de juin 2016*). Il tirait la sonnette d'alarme et brandissait la menace de mesures contraignantes, affirmant toutefois vouloir, au préalable, prendre le temps de l'analyse. Ceci a finalement conduit à l'élaboration d'un projet pilote préparé sous la houlette du Service cantonal de l'industrie, du commerce et du travail (SICT). Il est en vigueur depuis le 1^{er} décembre.

L'objectif conjoint du canton et du SECO est clair: réduire le taux de rappel par l'ancien employeur et, en conséquence, le taux de chômage saisonnier et les coûts y relatifs. En Valais en effet, 42 % des employés licenciés avant l'hiver sont



réemployés par le même patron au printemps, contre 14 % pour le reste de la Suisse, mais pourtant 47 % aux Grisons ou 24 % au Tessin. La construction est la branche la plus concernée par les réengagements au niveau national (36 %). L'atteinte du résultat escompté passe par une adaptation de la prise en charge des demandeurs d'emploi saisonniers. Le changement principal consiste en un processus plus restrictif et individualisé. Des règles strictes de recherches d'emploi en termes de nombre et de qualité sont désormais consignées dans une

«Convention d'objectif saisonnalité» dûment signée par le conseiller en personnel ORP et le demandeur d'emploi saisonnier. La tolérance zéro sera appliquée en cas de non respect des termes de ce contrat personnalisé, qui pourra déboucher sur une inaptitude au placement.

L'AVE sceptique

Directement concernée, l'AVE est surtout soulagée que ce projet pilote reconnaisse le droit au chômage saisonnier et donc le droit aux indemnités de

l'assurance chômage pour les employés concernés. Elle salue aussi le fait que les réinscriptions auprès du même employeur soient toujours autorisées. « Nous sommes contents de voir que ces éléments essentiels à nos yeux sont préservés dans le cadre de ce projet pilote. Cette formule met toutefois plus de pression sur les employés, sans que nous soyons convaincus que cela conduira forcément à la solution », indique le directeur de l'AVE, Serge Métrailler. D'autant plus que la construction, entrepreneurs et employés, intervient en fonction des demandes des clients et ne maîtrise pas les calendriers de travaux.

Si le projet pilote s'arrête à ces mesures, jusqu'à son évaluation au printemps 2017, le chef du SICT Peter Kalbermatten esquisse des pistes de réflexion supplémentaires. Parmi elles, une proposition de révision de l'article 4 de la LACI qui induirait le paiement des indemnités de chômage seulement après épuisement des soldes d'heures supplémentaires et de vacances dus par l'employeur. Ou la réduction des horaires de travail, « un outil appelé des vœux de la profession », souligne Serge Métrailler « même s'il coûte davantage à l'employeur ». Le chef du SICT suggère aussi d'étudier la possibilité de passer des contrats de location de services entre les entreprises d'hiver et d'été, typiquement avec les remontées mécaniques par exemple. Une idée séduisante qui soulève toutefois de nombreuses questions juridiques, notamment en termes de responsabilités, estime l'AVE. Enfin, M. Kalbermatten évoque, à son tour, un meilleur étalement des mises en soumission. « Voici aussi une demande récurrente de l'AVE depuis plusieurs années. Enfin des signaux positifs se dessinent en ce sens », conclut le directeur de l'AVE.



© Canton du Valais

Trois questions à Oliver Schärli

Chef du centre de prestations
Marché du travail et assurance-chômage, Direction
du travail, au SECO



Notre objectif n'est pas d'entrer en confrontation avec les entrepreneurs valaisans.

Quel est votre message à l'adresse des entrepreneurs valaisans ?

La problématique des rappels ne se limite en aucun cas aux branches concernées par l'activité saisonnière, ni même au Valais. Notre objectif n'est pas d'empêcher les employés de retourner chez leur ancien patron ni d'entrer en confrontation avec les entrepreneurs valaisans. Cependant le rôle du SECO est de s'assurer que la loi est appliquée. Nous sommes convaincus qu'une réduction des rappels est possible grâce à une mise en œuvre cohérente des exigences légales. Nous saluons le fait que l'AVE analyse aussi la situation de son point de vue et nous espérons en retirer davantage de connaissances en vue d'une optimisation de l'exécution de la LACI.

M. Schärli, pour les entrepreneurs, le point fort de ce projet pilote est qu'il reconnaît le caractère saisonnier du chômage. En est-ce un pour vous aussi ?

La Loi sur l'assurance-chômage (LACI) reconnaît effectivement le chômage saisonnier et donc le droit aux prestations de chômage pour les personnes concernées par ce phénomène. Le Tribunal fédéral a statué dans ce sens. Toutefois, cela ne libère pas les employés de leur obligation de rechercher un emploi durable, au risque, s'ils ne le font pas, de perdre le droit aux indemnités. C'est pourquoi le SECO lance depuis longtemps un appel en ce sens.

Quelles retombées attendez-vous de ce premier hiver ?

Cet hiver, le but est d'introduire de nouveaux processus et outils en Valais, afin de les tester dans la pratique et, au besoin, d'opérer des ajustements, ce qui sera du ressort du SICT. Le monitoring du projet pilote nous permettra aussi de vérifier qu'il n'entraîne pas de conséquences négatives indésirables. L'impact des nouveaux processus et exigences ne sera cependant pas encore visible cet hiver 2016/17.

Les nouvelles législations, révisions et initiatives font l'objet d'une attention toute particulière de l'AVE qui, par sa commission lobby, s'implique de manière significative dans la veille des dossiers politiques.

Politique

Prises de position



FORTA

Un accord a été trouvé entre les deux chambres fédérales et le projet FORTA a été adopté. Le Valais devrait néanmoins pouvoir bénéficier d'économies substantielles grâce au transfert, dans le réseau des routes nationales, des routes du Lötschberg et du Grand-Saint-Bernard.



LAT

Le parlement valaisan a adopté la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire, en prévoyant un référendum obligatoire qui devrait intervenir en 2017. L'AVE constate à regret que, lors des débats, des aspects de pure application de la Loi fédérale ont été mélangés à ceux du plan directeur, jetant la confusion et surtout générant un débat électoraliste.

L'AVE est consciente de l'impact de la décision populaire mais ne veut pas se voiler la face. Le projet arrêté par le Parlement est le moins mauvais; il introduit une certaine solidarité entre les Valaisannes et les Valaisans dans le paiement d'indemnités.

L'AVE salue le retour au bon sens sur le pourcentage des taxes arrêtées en matière de plus-values et son champ d'application, mesures qui éviteront de péjorer encore plus ceux qui, à l'avenir, projetaient de construire. L'AVE soutient la loi adoptée. Il s'agit d'un oui de raison.



Budget de l'Etat du Valais: L'AVE satisfaite et déçue à la fois

L'AVE a pris connaissance du budget 2017 et constate que le Conseil d'Etat est revenu à la raison en matière d'investissements et d'entretien des infrastructures valaisannes. Ces chiffres sont toutefois toujours insuffisants pour assurer et améliorer l'état des routes cantonales qui est toujours problématique et nuit à la sécurité du trafic, des citoyens et à l'attrait de notre canton.

Il est également regrettable d'observer que l'Etat n'utilise pas la totalité des montants que le Parlement lui octroie pour ses investissements. Les comptes 2015 laissent apparaître un différentiel de 105.5 mio de francs qui n'auraient coûté que 14.6 millions. Le résultat aurait toujours été positif et l'AVE estime qu'il s'agit d'une occasion manquée.

De ce fait, elle met le Gouvernement face à ses responsabilités de réaliser tous les travaux qu'il prévoit et d'éviter à l'avenir toute fluctuation excessive dans le secteur, laquelle ne permet en aucun cas aux entreprises de construction d'avoir une vision sereine de l'avenir, seule garante de sécurité pour l'emploi.



Marchés publics

Le Conseil fédéral planche toujours sur l'analyse du rapport de la commission ad hoc. La vigilance doit demeurer de mise car la réforme proposée par le gouvernement au niveau suisse n'est pas du tout en adéquation avec les intérêts de la construction dans son ensemble et particulièrement pour les structures valaisannes.

Un symbole de l'audace des constructeurs

Le bisse de Savièse



Le bisse de Savièse « Torrent Neuf » est un bon exemple de la variété des techniques de construction des bisses. La technique la plus simple et la plus courante consiste à creuser le canal dans le sol meuble et à utiliser le matériel extrait pour en faire un remblai. Celui-ci, servant également de chemin, est parfois renforcé par des pierres ou par la plantation d'arbres ou de buissons. Comme le bisse traverse parfois des terrains plus résistants, il a fallu creuser à même le rocher ou percer de petits tunnels avec des moyens à l'origine rudimentaires. Plus souvent, on a préféré accrocher un canal de bois à la paroi rocheuse. Ces passages, très difficiles à construire et scabreux à entretenir, demeurent aujourd'hui encore le symbole de l'audace des constructeurs du bisse.

■ *Travaux sur le bisse de Savièse vers 1920.*

Euroskills 2016

Les candidats suisses se sont préparés en Valais

Fin septembre, les 9 candidats de la délégation suisse au concours européen des métiers «Euroskills Competitions» ont passé un week-end de préparation en Valais. Ils ont été reçus par ConstructionValais dont fait partie l'AVE. L'occasion de saluer l'unique Valaisan qui s'est rendu en Suède début décembre, Bruno Pravato, vice-champion suisse de maçonnerie.

Au Centre de formation professionnelle de Martigny, les candidats ont essentiellement travaillé leur préparation mentale. «Nos jeunes partent pour gagner et le mental fait vraiment la différence», affirme d'expérience l'un des coaches

d'Euroskills, Laurent Seppey. «S'entraîner à la gestion du stress leur permet de réagir vite et en confiance lors de situations délicates pouvant survenir durant le concours».



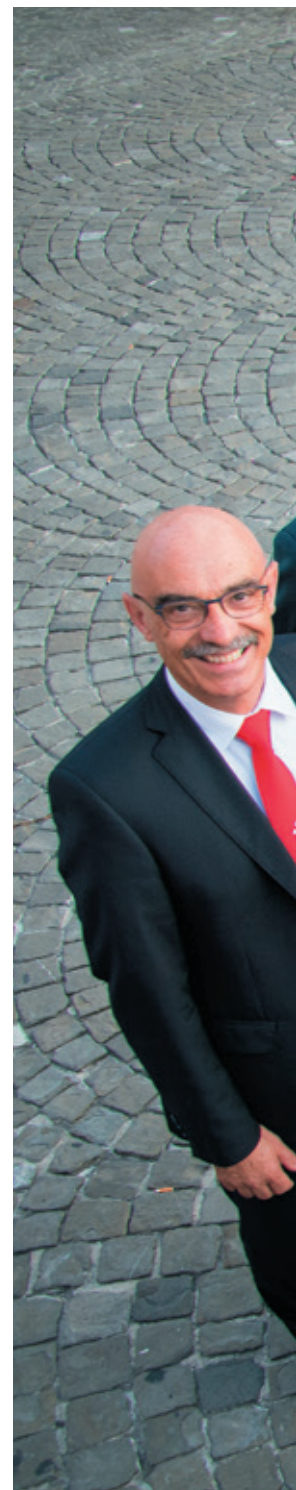
Nos jeunes partent pour gagner, et le mental fait vraiment la différence.

Les candidats ont donc exercé diverses techniques essentiellement respiratoires, qui les aident à prendre un temps de recul pour se calmer, se recentrer et positiver au besoin lors de la compétition. Mais ils se sont aussi entraînés à gérer leur mental avant et après les épreuves, grâce à des exercices de relaxation musculaire et respiratoires leur permettant, d'une part, de bénéficier d'une bonne qualité de sommeil et, d'autre part, de retrouver progressivement un état de détente corporelle.

Ce type d'entraînement semble porter ses fruits. «Notre pays s'est classé première nation européenne et quatrième nation mondiale au Worldskills en 2015», confirme Laurent Seppey.

Raclettes pour futurs champions

Les candidats suisses aux Euroskills ont répondu favorablement à l'invitation de ConstructionValais le samedi 24 septembre en soirée. A Sion, ils se sont ainsi familiarisés avec les mystères de la raclette tout en découvrant les monuments de la vieille ville et en dégustant, avec modération bien sûr, les crus de la capitale.



DB

© Olivier Maire



MM. Gérard Constantin, David Valterio, Claude Pottier, Kilian Lötscher et Laurent Seppey entourent le candidat valaisan aux Euroskills, Bruno Pravato de Fully, vice-champion suisse de maçonnerie (4^e depuis la gauche).

Interview

Urs Burgener

« Je veux défendre les intérêts des petites entreprises »

Urs Burgener a rejoint le comité de l'AVE lors de l'assemblée générale de printemps. A 53 ans, le Haut-Valaisan établi à Saas-Grund et patron de l'entreprise de construction ABA Bautec AG souhaite s'engager pour faire davantage entendre la voix des petites entreprises. Interview.

M. Burgener, quel genre de personne êtes-vous ?

Je vais uniquement me concentrer sur les qualités (rire). Sincèrement, j'essaie toujours de donner le meilleur de moi-même lorsque je fais quelque chose. Je suis une personne dévouée et fiable. A l'inverse, je déteste les gens qui ne tiennent pas parole.

Vous êtes aujourd'hui chef d'entreprise. Quel est votre parcours professionnel ?

J'ai fait un apprentissage de dessinateur en génie civil puis de maçon. Je me suis formé pour devenir chef de chantier avant d'obtenir la maîtrise fédérale d'entrepreneur. Depuis vingt ans je dirige avec mon frère l'entreprise fondée par mon père, Anthamatten & Burgener AG, que nous venons de rebaptiser ABA Bautec AG. Il s'agit d'une petite entreprise puisqu'elle occupe environ 20 personnes.

Les petites entreprises vous tiennent donc particulièrement à cœur ?

Effectivement. Je trouve que leur situation est difficile car il y a peu de travail pour elles et la pression sur les prix est très forte. Par exemple, elles ne peuvent pratiquement pas déposer d'offres pour les routes nationales ou d'autres gros chantiers de construction. En majeure partie, seules les grandes entreprises jouissent de ce privilège. Celles-ci compliquent encore la vie des PME en faisant des offres très basses pour des travaux de moindre envergure. Cette situation est injuste et met en péril la pérennité des petites entités.

Mais les PME ont-elles réellement la capacité de répondre à ce type d'appels d'offres et d'assurer ensuite de gros travaux ?

Pour de telles tâches jusqu'à concurrence d'un million de francs, les petites entreprises ont sans autre la capacité et le savoir-faire nécessaires pour offrir et accomplir à satisfaction les travaux. Si ces capacités venaient à manquer, elles peuvent alors s'associer ou s'organiser en consortiums.

Votre engagement au comité de l'AVE vise donc à améliorer cette situation ?

Oui. L'AVE est un partenaire influent. Je vois en elle une belle opportunité de pouvoir changer les choses en faveur des PME, de les intégrer dans le processus des gros appels d'offres. Je souhaiterais



J'essaye toujours de donner le meilleur de moi-même.

Si vous étiez :

Un objet : un téléphone portable

Un animal : le tigre

Un livre : un atlas

Un lieu : Saas-Balen, mon lieu d'origine

Un fruit : une nectarine

Une saison : le printemps

Une musique : le « Schlager »

Un film : un James Bond

Un bruit : le tonnerre

Un plat : la raclette

Une citation : « Tout est bien qui finit bien »



Je vois en l'AVE une belle opportunité de pouvoir changer les choses en faveur des PME.

évidemment m'engager dans d'autres problématiques comme la réduction des contraintes administratives liées aux documents d'appels d'offres, des adjudications équitables, des autorisations facilitées en matière de stockage du matériel d'excavation propre, des PME compétitives, etc.

Pensez-vous vraiment pouvoir changer la donne ?

Oui bien sûr. J'espère trouver une bonne ambiance de travail au sein du comité, ce qui nous permettra de dégager ensemble des solutions optimales et profitables à nos entreprises. Je réduirai d'ailleurs ma présence dans l'entreprise familiale pour mieux me consacrer aux tâches inhérentes à l'AVE. Une façon de rendre la pareille à l'association qui m'a beaucoup offert jusqu'ici. Maintenant je vais pouvoir donner à mon tour et je me réjouis de travailler avec mes collègues du comité.

Interview: **Danièle Bovier**

Création de constructionromande

Le lobby de la construction s'étoffe

Le 27 septembre 2016 à Berne, face à une belle assistance de parlementaires fédéraux romands et notamment valaisans, constructionromande a officialisé sa création. Son objectif: être une force de proposition coordonnée au service des entreprises romandes.



© Olivier Maire

Loin d'être une simple association venant s'ajouter au flot de groupes de pression déjà foisonnants, sans réelle utilité, constructionromande nourrit au contraire de grands projets. Elle a en effet pour but de défendre les intérêts de la construction romande, d'unifier ses forces et ses actions par une concertation de ses membres, afin d'apporter sa contribution à constructionsuisse et aux autorités fédérales.

Son crédo: être la connexion entre les associations romandes de la construction, coordonnant les avis, anticipant les problèmes, réagissant à toutes situations et dans tous domaines; faire le relais avec les politiques, tant il est vrai que les différentes sections ont, par la connaissance de leurs élus, des contacts privilégiés.

«Le pouvoir vient d'en haut mais la confiance d'en bas» relevait Sieyès. De ce fait, la force de proximité de constructionromande, ses actions concertées, apporteront une toute nouvelle puissance au lobby de la construction et certainement bien plus que ne le ferait un seul représentant arpentant les pas perdus du parlement.

Il était grand temps que la Romandie prenne sa place dans le concert des associations suisses et démontre que, contrairement à certaines idées reçues,

elle fait preuve d'inventivité, de proactivité et de réflexion. Ainsi, ce n'est plus de manière désordonnée que nos organisations, qui ont toujours été très actives, agiront dorénavant. Elles le feront sous une seule bannière, celle de constructionromande. Cette entité structurée ambitieuse de convaincre sans contraindre et son décalogue, patiemment réfléchi et rédigé, requiert des actions concrètes pour améliorer les conditions des entreprises.

AVE

Constructionromande est membre de constructionsuisse

Ses membres sont toutes les associations professionnelles romandes, de la conception à la réalisation.

Le Bureau est composé d'un président (André Buache, Frepp), d'un vice-président (Alain Métrailler, AVE) d'un représentant au Comité de constructionsuisse (Georges Zünd, FVE) et d'un directeur (Nicolas Rufener, FMB, Genève).

Décalogue de construction romande

10 domaines d'action

1 Aménagement du territoire

- Allègement du régime de compensation zones à bâtir contre zones agricoles. Les règles actuelles sont trop rigides et ne permettent pas de tenir compte des aspects économiques et sociétaux absolument indispensables à tout développement d'une population.
- Reconnaissance de l'autonomie des cantons inscrite dans la Constitution.

2 Infrastructures et mobilité

- Acceptation du projet FORTA (augmentation des moyens à disposition pour l'entretien des infrastructures en augmentant la part dévolue à la route et provenant des taxes sur les huiles minérales).

3 Efficience énergétique

- Élargissement des allègements fiscaux dans le domaine bâti pour des travaux visant des économies d'énergie et le rejet de CO₂.

4 Marchés publics

- Décorrélacion de la prestation avec le prix: Le prix ne doit plus être déterminant; les aspects environnementaux et sociétaux doivent être reconnus autant que ce dernier.

5 Immigration de masse

- Introduction d'une clause de sauvegarde en faveur d'un quota suffisant de main-d'œuvre pour l'économie, afin d'éviter des complications et des coûts administratifs contre-productifs.

6 Main-d'œuvre

- Assouplissement du cadre légal de la réduction d'horaire de travail RHT (appelé plus communément chômage technique) pour combattre les fluctuations saisonnières et autres événements économiques imprévus.



En savoir plus

7 Faillites en série

- Lutte contre les chats à 7 vies par l'instauration d'un registre fédéral des poursuites et faillites et par l'introduction de mesures pénales contre les administrateurs organisant de manière consciente l'effondrement de leur entreprise.

8 Travail au noir

- Introduction de véritables mesures coercitives contre les entreprises indélicates par notamment l'arrêt des chantiers, des peines conventionnelles et des condamnations pénales ainsi que des mesures de contrôle efficaces (badge national).

9 Charges administratives

- Création d'une seule entrée pour l'inscription formelle des travailleurs auprès des caisses de compensation (AVS).

10 Conventions collectives de travail

- Accélération des procédures d'extension par le relancement de l'initiative parlementaire Fournier.
- Reconnaissance du travail des partenaires sociaux, de leur représentativité et de leurs compétences.

Sport

Thomas Mathys

« Je vise le top 100 mondial »

Sous une apparente candeur couve un jeune garçon volontaire qui travaille d'arrache-pied pour que son rêve se réalise. «Je veux devenir joueur de tennis professionnel et je vise le top 100 mondial», lance Thomas Mathys avec une assurance quelque peu déconcertante. Une ambition qui, à en juger par ses résultats, n'est pas démesurée. Du haut de ses 12 ans, il est en effet le meilleur joueur valaisan et le 3^e meilleur joueur suisse de tennis de sa catégorie. Le jeune garçon, qui fréquente assidûment l'académie Sport-Spirit (lire encadré), a découvert son sport de prédilec-

tion à l'âge de 5 ans. Depuis, le tennis occupe sa vie en permanence.

Ses grands yeux bleus ne cillent toujours pas lorsqu'il ajoute: «Il faut que je travaille très dur, vraiment très dur, car peu ont la chance d'y arriver. Alors je me consacre uniquement au tennis, même durant les vacances». Au seuil de l'adolescence, autant de discipline et de rigueur n'impliquent-elles pas trop de sacrifices? «C'est clair, c'est un choix à faire, soit tu travailles dur, soit tu t'amuses», répond simplement le jeune tennisman. Les amis viennent parfois dormir à la maison mais lorsqu'il faut

L'académie de tennis Sport-Spirit

L'AVE a choisi de soutenir l'académie Sport-Spirit par un don de Fr. 30'000.- réparti à raison de Fr. 10'000.- sur trois ans. Le côté novateur de cette jeune académie fondée en 2015 à Grône a plu à l'AVE, de même que les valeurs de travail, de discipline et de rigueur qu'elle prône. «Nous avons bien sûr à cœur de parfaire la technique et la tactique de chaque joueur, mais nous portons aussi une attention particulière à l'éducation, à la santé et aux aspects psychiques de nos athlètes», explique Yannick Fattebert. «Le tennis est exigeant, il s'agit d'une véritable école de vie. Nous essayons donc de faire évoluer nos jeunes non seulement en tant que sportifs mais aussi en tant que personnes».

concilier les études, les onze heures d'entraînement hebdomadaire et les tournois du week-end, ces moments-là sont rares. «Mes copains ne me comprenaient pas trop au début, maintenant ils ont tendance à m'encourager et c'est chouette».

Côté scolarité, Thomas Mathys a intégré la filière sport-études au Cycle d'orientation de Grône et tout se passe bien. «C'est un garçon qui veut vraiment réussir», se réjouit son entraîneur et cofondateur de Sport-Spirit Yannick Fattebert. Gageons que son souhait sera exaucé.



© Sedrik Nemeth

Agenda politique 2017

Elections cantonales

L'AVE encourage les entrepreneurs à embrasser une carrière politique afin de partager leur perception et expérience du terrain lors des discussions bien souvent trop théoriques du Parlement.

Elle épaulera les partis bourgeois en leur allouant une aide financière selon leur représentativité actuelle au Grand Conseil valaisan. Ce soutien consenti en faveur de la droite se voit comme un encouragement à la coordination et à la défense d'une politique économique et régionale conforme aux valeurs entrepreneuriales.

Soirée de fin de législature.

3^e participation de l'AVE en tant que co-organisatrice

La soirée de fin de législature réunissant tous les députés au Parlement cantonal aura lieu à St-Maurice le 17 février 2017. Marque de reconnaissance et d'estime envers notre association, l'AVE est pour la 3^e fois la co-organisatrice de cet événement qui s'annonce haut en couleurs et riche en échanges constructifs entre entrepreneurs, anciens et futurs parlementaires.

Patrouille des aiguilles rouges – Arolla-Evolène: l'AVE partenaire!

L'AVE a décidé de s'associer à la 2^e édition de la Patrouille des aiguilles rouges, course de ski alpinisme et alternative à celle des Glaciers, laquelle se déroulera le 26 mars 2017 au cœur d'une des plus belles vallées du canton.

En ce sens, elle sponsorisera et organisera des événements en marge de cette manifestation sur la place du village d'Evolène. Une autre occasion pour notre association de se présenter au grand public. Une date à retenir donc, pour un événement sportif qui deviendra sans nul doute une référence en la matière.

Agenda AVE

07
FÉV

Journée Infra
EPFL Ecublens - Rolex Learning Center (RLC): « Mobilité urbaine, quelles solutions ? »

DE
FÉVRIER
À MARS

Séances locales (en matinée) -
Oberwallis: 21 février
Centre: 1^{er} mars
Bas-Valais: 23 février

12
AVRIL

Conférence des présidents, Berne

18
MAI

Assemblée des délégués SSE
(Berne-Expo)

02
JUIN

Assemblée générale | Garden Party
Granges / Sierre

09
JUIN

Journée de la construction
Assemblée générale SSE, Genève

05 / 10 / 16 - Martigny

Assemblée générale AVE WBV Generalversammlung



© Olivier Maire



■ La traditionnelle assemblée générale de travail de l'AVE s'est déroulée comme de coutume au CERM de Martigny le 5 octobre 2016, dans le cadre de la Foire du Valais. A cette occasion et devant un public particulièrement attentif, l'administration a détaillé son action actuelle et future et présenté les nouveaux développements et perspectives dans le secteur

principal de la construction. L'apéritif servi au terme des débats a permis à tous les interlocuteurs de se retrouver dans un climat propice aux échanges. Une belle manière de partager non seulement idées et préoccupations dans un contexte plus léger et informel, mais également de bons moments de détente et de convivialité.



■ Die traditionelle Arbeitsgeneralversammlung des WBV hat am 5. Oktober 2016 wie üblich im CERM von Martinach und im Rahmen der Walliser Messe stattgefunden. Bei dieser Gelegenheit hat die Administration vor einem äusserst aufmerksamen Publikum die aktuellen und künftigen Tätigkeiten vorgestellt und neue Entwicklungen und Perspektiven

für das Bauhauptgewerbe präsentiert. Beim Aperitif nach der Versammlung haben die Teilnehmer noch den Austausch pflegen können. Eine gute Gelegenheit, in einem lockeren und informellen Rahmen über Ideen und Anliegen zu diskutieren und gemeinsam einen erholsamen und gemütlichen Moment zu verbringen.